

AVENANT DE TRANSFERT N° 1

MARCHES SUR APPELS D'OFFRES OUVERT EUROPEEN

« FOURNITURE DE PIECES DETACHEES, ACCESSOIRES, EQUIPEMENTS ET PRESTATIONS SUR MATERIELS DE VOIRIE ET DE CHANTIER ET DIVERSES PRESTATIONS – 40 LOTS »

Lot 2 : Fourniture de pièces détachées d'origine et réparations pour matériels de chantier de marque CASE

Entre :

La **Communauté Urbaine de Bordeaux**, dont le siège est situé 2b, Esplanade Charles de Gaulle – 33076 BORDEAUX Cedex, représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, autorisé aux fins du présent acte par délibération N° 2010/0179 du Conseil de Communauté, et faisant élection du domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle – 33 076 Bordeaux Cedex,

Et,

D'autre part,

La **Société S.B.M.T.P SAS** (Société Bretagne Maine Travaux Publics), actionnaire unique de la société PGA TP (Groupe PGA) dont le siège social est situé 39, avenue d'Iena – 75 116 PARIS CEDEX – immatriculée au R.C.S de PARIS sous le numéro 387 689 102, représentée par, agissant en qualité de de la dite société.

Table des Matières

1. OBJET DE L'AVENANT	page 5
2. AVENANT DE TRANSFERT	page 6
3. AUTRES CLAUSES DU MARCHE	page 7
4. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR	page 7

Il a d'abord été rappelé que :

La Communauté Urbaine de Bordeaux a confié à la **Société M.P.M.T.P**, après une procédure formalisée sur appel d'offres ouvert européen de 40 lots, le lot n°2 intitulé "Fourniture de pièces détachées d'origine et réparations pour matériels de chantier de marque CASE".

Ce marché, notifié le 15 mai 2006 sous le numéro 06055 R, reconduit annuellement sous les numéros 07092 R – 08051 R – 09082 Z. est à bons de commande dont le montant annuel est compris entre un minimum de 7500 €H.T et un maximum de 30 000 €H.T.

A la réception de factures, la Communauté Urbaine de Bordeaux était informée du changement de numéro de SIRET de la société M.P.M.T.P.

En effet, le Tribunal de Commerce de Bordeaux a prononcé le 09 septembre 2009 la cession des actifs de la société M.P.M.T.P au profit de la société S.B.M.T.P SAS, actionnaire unique du groupe PGA TP.

Malgré la cession, la société M.P.M.T.P conserve son siège et sa dénomination sociale.

Les documents et renseignements, nécessaires à la rédaction de l'avenant de transfert, fournis par la nouvelle société, sont les suivants :

- Extrait KBIS du 15 juin 2009 de la société S.B.M.T.P,
- Extrait KBIS du 16 octobre 2008 de la société M.P.M.T.P,
- Extrait du jugement du Tribunal de Commerce de Bordeaux du 09 septembre 2009,
- DC7,
- R.I.B.

Après vérification des pièces ci-dessus énumérées, il a ensuite été dit et convenu ce qui suit :

1. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet le transfert du marché 06055 R reconduit annuellement sous les numéros 07092 R – 08051 R – 09082 Z de la société **M.P.M.T.P** à la **société S.B.M.T.P SAS, actionnaire unique du groupe PGA TP.**

2. AVENANT DE TRANSFERT

La société S.B.M.T.P SAS s'engage donc dans tous les droits et obligations liés à l'exécution du marché 06 055 R reconduit annuellement sous les numéros 07 092 R - 08 051 R - 09 082 Z.

Les éléments d'enregistrement administratifs à porter sur ces marchés sont désormais :

- registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement R.C.S. de PARIS sous le numéro 387 689 102, numéro de gestion 2004B 13709,
- siège social : 39, avenue d'Iena – 75116 PARIS CEDEX.
- relevé d'identité bancaire : titulaire du compte SAS SBMTP – MPMTP / Domiciliation : CIC G.M.E CENTRE OUEST / code banque 30047 / code guichet 14802 / numéro de compte / 00024750805 / Clé RIB 31.

3. AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les clauses des marchés initiaux demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

4. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

La cession des actifs de la société M.P.M.T.P et la date d'entrée en jouissance par la société S.B.M.T.P SAS sont fixées au 09 septembre 2009 par le Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

La Société SBMTP SAS,

P / Le Président de la Communauté
Urbaine de Bordeaux,